

LES SITES VPV-INVEST.COM - VPV-INVESTOR.COM

Category: [Produits classiques : Danger !](#)

Tag: [Enquête](#)



Ces sites proposent d'investir dans les containers maritimes. Il s'agit d'une arnaque de plus dans ce secteur d'activité. Nos recherches permettent de vous conseiller de ne pas investir sur ceux-ci

Les sites internet :

Le site [vpv-invest.com](https://www.vpv-invest.com) :

Le site a été créé le 07/04/2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/vpv-invest.com>

Le site [vpv-investor.com](https://www.vpv-investor.com)

Le site a été créé le 18/02/2021. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/vpv-investor.com>

Nos recherches :

Aucun des deux noms de domaine n'est accessible. Nous avons pu toutefois collecter des informations que nous vous restituons ci-dessous.

Le téléphone :

Le site utilise :

Le numéro 07 57 90 70 33

Les offres du site:

Nous publions ci-dessous les différentes offres. Le rendement est "alléchant"

<http://adcfrance.fr/wp-content/uploads/2021/08/Les-propositions-du-site-vpv-invest.pdf>

Les règlements :

Le site utilise :

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1751 5900 0008 0170 6838 636

Un compte français ayant l'IBAN FR76 1695 8000 0184 6477 5594 121

Un compte portugais ayant l'IBAN PT50 0035 0456 0002 4319 3305 4

Les informations juridiques

Le site usurpe le nom d'une grande société française spécialiste de ce secteur d'activité. Elle est informée de cette usurpation. Il est donc inutile de lui demander le remboursement.

Conclusion :

Ces sites appartiennent aux mêmes personnes qui ont exploité des sites d'arnaques à l'épargne. Nous vous déconseillons tout achat sur les sites cités dans cet article. Il est à noter les liens financiers multiples existant entre plusieurs sociétés parfaitement identifiées pour les quels des actions ont été lancées par notre association.

L'article publié par le site franceinter.fr présente de façon intéressante la situation depuis plus de 15 ans.

<https://www.franceinter.fr/les-autorites-s-organisent-pour-lutter-contre-le-business-d-escrocs-franco-israeliens>

Si vous avez effectué un investissement sur ce site, vous pouvez nous contacter à l'adresse placement@adcfrance.fr. Il faudra simplement nous joindre dans votre mail le ou les RIB que vous

avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<http://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 47 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle dont vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<http://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

